

**Liste des équipements n'ayant pas de similaires fabriqués
localement et importés par les institutions d'éducation,
d'enseignement et de recherche scientifique**

N° de position	Désignation des produits
Ex 70-17	-Verrerie de laboratoire.
Ex 84-14	-Pompe à vide avec accessoires. -Hottes à flux laminaires de laboratoire.
Ex 84-19	-Appareils de distillation ou de rectification. -Stérilisateurs de laboratoires. -Etuves et autoclaves de laboratoires. -Réacteurs biologiques et fermenteurs.
Ex 84-21	-Centrifugeuses pour laboratoires. -Appareils de microfiltration de laboratoires.
Ex 84-23	-Balances électroniques pour laboratoire
Ex 84-71	-Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités.
Ex 85-01	-Générateur de courant continu et de courant alternatif. -Alternateur.
Ex 85-04	-Transformateur de mesure d'une puissance n'excédant pas 1 KVA. -Unité d'alimentation électrique.
Ex 85-14	-Fours électriques pour laboratoire.
Ex 85-17	-Modem pour réseau informatique.
Ex 85-18	-Equipement de contrôle de son. -Haut-parleur. -Amplificateur.
Ex 85-19	-Reproducteur CD et platine. -Lecture CD et cassette.
Ex 85-20	-Appareil stéréophonique.
Ex 85-21	-Magnétoscope.
Ex 85-24	-Disque (CD).
Ex 85-28	-Télé-projecteur. -Projecteur-vidéo.
Ex 85-36	-Fiche et prise pour réseau informatique.
Ex 85-43	-Machines et appareils ayant une fonction propre pour la recherche scientifique.

	-Générateur de signaux.
Ex 85-44	-Câble pour réseaux informatique muni de pièces de connexion.
Ex 90-08	-Projecteurs d'images fixes.
Ex 90-09	-Photocopieur.
Ex 90-10	-Ecrans pour projection.
Ex 90-11	-Microscopes optiques.
Ex 90-12	-Microscopes autres qu'optiques.
Ex 90-13	-Lasers.
EX 90-15	-Appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogrammétrie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique et télémètres.
Ex 90-16	-Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins.
Ex 90-17	-Table traçante.
Ex 90-18	-Instruments et appareils d'ophtalmologie.
Ex 90-23	-Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration dans l'enseignement non susceptibles d'autres emplois. -Platines d'expérimentation et cartes d'essai.
Ex 90-24	-Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, par exemple).
Ex 90-25	-Densimètres, aréomètres, pèse liquides et instruments flottants similaires, thermomètres de laboratoires, pyromètres, baromètres et psychomètres.
Ex 90-27	-Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques (polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées, par exemple): instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou similaires ou pour mesures calorimétriques acoustiques ou photométriques (y compris les indicateurs de temps de pose), microtomes.
Ex 90-29	-Compteurs de tours, compteurs de production, indicateurs de vitesse, tachymètres et stroboscopes.
Ex 90-30	-Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes.